

Formation Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs Option Eau calme - Eau vive

Le diplôme d'Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs constitue le 1^{er} niveau dans les diplômes d'enseignement de la Fédération Française de Canoë Kayak. Il est valable 5 ans et peut être renouvelé à l'issue de la validation d'un stage de recyclage. Il constitue un des éléments pré-requis pour accéder au diplôme de Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs.

Objectifs de la formation :

- Accompagner des licenciés afin qu'ils deviennent futurs encadrants dans leur club ;
- Donner les outils et connaissances nécessaires pour qu'ils puissent encadrer dans les meilleures conditions et selon leurs prérogatives.

Contenus :

- Connaissances générales de l'activité
- Construction d'une situation pédagogique
- Utilisation de la méthode Pagaies Couleurs, jusqu'à la Pagaie Verte
- Conditions de sécurité de la pratique

Compétences et prérogatives de l'AMFPC

Le titulaire de l'AMFPC a comme prérogatives :

- D'initier aux activités du canoë-kayak
- De former de la Pagaie Blanche aux Pagaies Vertes dans le cadre de la méthode d'enseignement du canoë-kayak
- De certifier les Pagaies Blanches
- D'assister un Cadre Certificateur Pagaies Couleurs dans la formation et la certification de Pagaies Couleurs
- D'assister, dans le cadre de ses prérogatives, une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur.

Pour le titulaire de l'option "eau calme, eau vive", l'AMFPC peut encadrer en autonomie les supports du canoë, du kayak et les autres supports propulsés à la pagaie :

- En eau calme dans une zone abritée et délimitée
- En eau vive de classe I.

Avant 18 ans, le titulaire de l'AMFPC est placé sous la responsabilité d'un adulte identifié par le président de la structure et présent auprès de l'AMFPC.

Après 18 ans, le titulaire de l'AMFPC peut encadrer en autonomie dans le cadre de ses prérogatives.

Conditions d'inscription

- Avoir 15 ans révolus à la date d'inscription
- Être titulaire de la licence Canoë Plus
- Être titulaire d'une Pagaie Verte correspondant à l'option choisie (eau calme ou eau vive)
- Présenter un dossier d'inscription complet.

Exigences préalables à la certification

- Avoir 16 ans révolus
- Être titulaire d'une licence Canoë Plus
- Avoir suivi la totalité de la formation
- Avoir validé les 4 UC
- Être titulaire des deux Pagaies Vertes (eau calme et eau vive)
- Posséder l'attestation de natation sauvetage

Durée de la formation :

Formation modulaire ou continue (selon les départements), d'au moins 35h en centre de formation et complétée d'une alternance en club supervisée par un tuteur.

Dates et lieux de formation :

Se renseigner auprès de votre CDCK